MAIRIE DE GER

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION : 25 septembre 2023 **DATE D'AFFICHAGE :** 25 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 14 PRESENTS: 11 VOTANTS: 12

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel PRIEUR.

PRESENTS: PRIEUR Michel, Maire Président, HEDOU Gaëtan, Adjoint, AMAND Marjorie, BONHOURE Joëlle, FOUILLEUL Gilbert, GOGUET Johnny, JARDIN Olivier, L'HUISSIER Jean-Louis, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENTS EXCUSÉS : MOIGNOT Philippe a donné pouvoir à PRIEUR Michel, DUTERTRE Mickaël, JOUIN Karen

ABSENTS: Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : LEROY Françoise

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

VENTE D'HERBE 2023 (délibération n°27/2023)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres issu de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 avril 2023 liée à la vente d'herbe sur les terrains communaux.

Les résultats sont les suivants :

- Lot n°1 : **EARL CLOUARD** « L'Acre » ST GEORGES DE ROUELLEY (50720), pour la somme de 1 212 € (mille deux cent douze euros)
- Lot n°2: **GAEC DE LA MAZURE** « La Mazure Hamon » Vengeons à SOURDEVAL (50150), pour la somme de 482 € (quatre cent quatre-vingt-deux euros)

- Lot n°3 : **Monsieur DESMONTS Hugo** « La Jetée » ST CHRISTOPHE DE CHAULIEU (61800), pour la somme de 610 € (six cent dix euros)
- Lot n°4 : **Aucune offre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le choix de la Commission.

TRAVAUX DE VOIRIE (délibération n°28/2023)

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a été lancée le 27 juillet 2023 pour la réalisation de travaux de voirie, auprès de 4 entreprises.

Considérant les trois offres reçues,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 05 septembre 2023 et l'analyse de cellesci conformément aux critères définis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise ayant obtenue la meilleure note, à savoir :

- L'entreprise LTP LOISEL de Brecey avec une note globale de 96.69/100, pour un montant des travaux de voirie de 24 610.35 € HT soit 29 532.42 € TTC

Le Conseil municipal, autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tout document relatif à cette affaire.

REMPLACEMENT FENETRES CUISINE - ECOLE DE GER (délibération n°29/2023)

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer les fenêtres de la cuisine de l'école.

Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises :

- l'Entreprise BATIMAN de St Georges des Groseillers propose un devis d'un montant de 5 969.28 € HT soit 7 163.14 € TTC
- l'entreprise B'PLAST de Vire Normandie propose un devis d'un montant de 5 920.26 € H.T. soit 7 104.31 € TTC,
- la SAS Baugé de Romagny Fontenay propose un devis d'un montant de 12 870.91 € HT soit 15 445.09 € TTC.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise B'PLAST située à VIRE NORMANDIE (14500) relatif au remplacement des fenêtres de la cuisine de l'école pour un montant de 5 920.26 € H.T. soit 7 104.31 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

REMPLACEMENT STORES REFECTOIRE - ECOLE DE GER

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'installer des stores au réfectoire de l'école.

Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises :

- l'Entreprise BATIMAN de St Georges des Groseillers propose un devis d'un montant de 821.72 € HT soit 986.06 € TTC
- l'entreprise B'PLAST de Vire Normandie propose un devis d'un montant de 1 063.18 € H.T. soit 1 275.82 € TTC,
- la SAS Baugé de Romagny Fontenay propose un devis d'un montant de 2 760.64 € HT soit 3 312.77 € TTC.

Après étude des devis, les membres du Conseil municipal :

- décident de ne retenir aucun des 3 devis et proposent de revoir ce point ultérieurement.

VENTE BATIMENT SIS 5 RUE DU PARC DE LA MOTTE – EX RESTAURANT NORMAND (Délibération n°30/2023)

M. Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition d'achat qu'il a reçu pour le Restaurant situé 5 Rue du Parc de la Motte, pour un montant de 70 000 €.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- proposent de vendre le restaurant pour un montant de 80 000 €,
- autorisent Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer l'acte de vente correspondant, qui sera rédigé par Maître Turczell, Notaire à Barenton, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- décident d'ajouter une clause afin de conserver le bâtiment à usage de restaurant.

PRESBYTERE SIS 4 RUE DU PARC DE LA MOTTE

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les éventuels travaux d'isolation pour le logement du presbytère.

Les membres du conseil municipal proposent de ne pas faire de travaux pour le moment et ajoutent qu'il faudrait se renseigner s'il est possible d'avoir des subventions pour faire les travaux d'isolation.

ANCIEN LOCAL DE LA PHARMACIE - 1 RUE CLAUDE CHAPPE

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une visite de l'ancien local de la pharmacie devait avoir lieu le vendredi 22 septembre 2023 par une kinésithérapeute.

Cependant, le rendez-vous a été annulé et la personne doit reprendre contact avec la Mairie pour convenir d'un autre rendez-vous.

QUESTIONS DIVERSES

- Choix du menu pour le repas des aînés du 28 octobre prochain.
- Les routes sont retondues à plat.
- Problème à la sacristie, le mur tombe.
- Voirie : les élus sont allés voir sur place l'état des chemins de Mme LUTOT et de M. JAECK. M. le Maire précise que les travaux vont être faits prochainement.
- La date du pot pour les nouveaux arrivants, les nouveau-nés et le concours des maisons fleuries aura lieu le **Samedi 04 novembre 2023 à 11h00** à la salle des associations.
- Le dispositif RézoPouce est officiellement lancé depuis le jeudi 28 septembre 2023.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22h20mn.

Compte-rendu affiché le 13 novembre 2023.